



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de  
Montréal-Est du 17 juillet 2019 à 19 h tenue en la salle du conseil  
de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

**Présence (s) :**

Monsieur Robert Coutu - maire  
Madame la conseillère Françoise Lachapelle - district 1  
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2  
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5

**Absence (s) :**

Monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3  
Monsieur le conseiller John Judd - district 4  
Madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

**Sont également présents :**

Madame Josée Guy, directrice générale  
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1.

Le maire, monsieur Robert Coutu, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 19 h.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

2.

Début : 19 h 04    Fin : 19 h 07

**ORDRE DU JOUR**

3.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUILLET 2019  
201907-133**

3.1

Il est proposé par le maire, monsieur Robert Coutu,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 juillet 2019 tel que ci-après reproduit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ORDRE DU JOUR**
  - 3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 juillet 2019
- 4. PROCÈS-VERBAL**

- 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2019
- 5. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 5.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances
- 6. RAPPORT DES SERVICES**
- 6.1 Dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 250 978 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 460, avenue Durocher
- 6.2 Dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 714 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 71-73, avenue Grande-Allée
- 6.3 Dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 963 678 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 410, avenue Marien
- 6.4 Nomination de madame la conseillère Anne St-Laurent à titre de maire suppléant pour la période du 18 juillet 2019 au 20 novembre 2019
- 6.5 Paiement des travaux d'infrastructures d'eau admissibles - programmes de subvention de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et le volet Grandes Villes du Fonds chantiers Canada-Québec (FCCQ) à même la quote-part spécifique
- 6.6 Adhésion au regroupement d'achats avec la Ville de Montréal et les autres villes participantes pour l'achat de sel de déglacage pour la saison 2019-2020
- 6.7 Proposition de partenariat entre la Ville de Montréal-Est et la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI)
- 7. RÈGLEMENT**
- 7.1 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 04-165 - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2005) - afin de remplacer les tarifs pour l'utilisation des bornes-fontaines
- 7.2 Dépôt du projet de Règlement 04-165-4 - Règlement modifiant le règlement 04-165 - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2005) - afin de remplacer les tarifs pour l'utilisation des bornes-fontaines
- 7.3 Avis de motion - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'avenue Broadway
- 7.4 Adoption du projet de règlement 82 -2019 - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'avenue Broadway
- 7.5 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de remplacer les grilles de spécifications des zones CV.01, CV.02 et H.05, de modifier les limites des zones CV.02, CV.04, H.03 et H.05 et de modifier les articles 4.7.2 et 6.4.4
- 7.6 Adoption - Premier projet - règlement 58-2016-X modifiant le Règlement 58-2016- Règlement de zonage afin de remplacer les grilles de spécifications des zones CV.01, CV.02 et H.05, de modifier les limites des zones CV.02, CV.04, H.03 et H.05 et de modifier les articles 4.7.2 et 6.4.4
- 7.7 Adoption - règlement 14-2011-2 - Règlement modifiant le règlement 14-2011- Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme - afin d'ajouter des membres substitués
- 7.8 Adoption - Second projet - règlement 58-2016-6 modifiant le Règlement 58-2016- Règlement de zonage afin d'ajouter dans la catégorie "dispositions particulières" l'entreposage extérieur dans la zone C.03
- 7.9 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 22-2012 - Règlement sur l'utilisation de l'eau potable
- 7.10 Dépôt du projet de règlement 22-2012-2 - Règlement modifiant le règlement 22-2012 - Règlement sur l'utilisation de l'eau potable afin de préciser la procédure d'utilisation du réseau municipal
- 7.11 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 61-2016 - Règlement sur les permis et certificats - afin d'ajouter les définitions "basilaire" et "surhauteur"
- 7.12 Dépôt du projet de règlement 61-2016-X - règlement modifiant le règlement 61-2016 - Règlement sur les permis et certificats - afin d'ajouter les définitions "basilaire" et "surhauteur"
- 8. CONTRAT**
- 8.1 Réception définitive dans le cadre du projet TPGT-2018-02 - Réhabilitation de l'abri à sel
- 8.2 Contrat pour le concept d'aménagement et les plans d'ingénierie du parc de l'Hôtel-de-Ville dans le concept Broadway - Projet 2019-66 - 36 500 \$ +taxes
- 9. PERSONNEL**
- 9.1 Entériner la permanence de monsieur Nicolas Dziasko à titre de directeur à la Direction de la gestion du territoire et environnement
- 9.2 Lettre d'entente ME 2019-002
- 9.3 Modification de la description de poste du préposé à l'entretien général (groupe de traitement 16)
- 9.4 Amendement à la Politique en matière d'alcool et de drogues en milieu de travail
- 10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**
- 10.1 Don de 500 \$ à la Cuisine collective À Toute Vapeur
- 10.2 Don de 300 \$ à l'école Saint-Octave
- 10.3 Don de 850 \$ à l'A.F.É.A S.
- 11. DIVERS**
- 11.1 Aucun

- 12. AFFAIRE NOUVELLE**  
12.1 Aucun
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROCÈS-VERBAL** 4.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2019**  
**201907-134** 4.1

Il est proposé par le maire, monsieur Robert Coutu,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DÉPÔT DE DOCUMENTS** 5.

**RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES**  
5.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances* au 2019-07-10.

**RAPPORT DES SERVICES** 6.

**DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 250 978 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 460, AVENUE DUROCHER**  
**201907-135** 6.1

*Monsieur le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires à l'égard de la dérogation.*

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 250 978 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 460, avenue Durocher.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures suivantes pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 250 978 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 460, avenue Durocher, soit :

- Permettre une distance minimale de la ligne de terrain de 1 m au lieu de 5 m.
- Permettre d'installer un abri à titre de bâtiment temporaire pour une période maximale de 15 ans au lieu d'un (1) an.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 714 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 71-73, AVENUE GRANDE-ALLÉE**  
**201907-136** 6.2

*Monsieur le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires à l'égard de la dérogation.*

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 714 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 71-73, avenue Grande-Allée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures suivantes pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 714 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 71-73, avenue Grande-Allée, soit :

- Permettre une largeur de stationnement de 2,54 m au lieu de 3 m.
- Permettre de ne pas avoir à planter un arbre dans la cour arrière après obtention d'un permis pour la construction d'un nouveau bâtiment.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 4 963 678 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 410, AVENUE MARIEN**

**201907-137**

6.3

*Monsieur le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires à l'égard de la dérogation.*

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 963 678 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 410, avenue Marien.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'accorder la dérogation mineure suivante pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 963 678 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 410, avenue Marien, soit :

- Permettre une entrée charretière de 25 m au lieu de 15 m.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **NOMINATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE ANNE ST-LAURENT À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 18 JUILLET 2019 AU 20 NOVEMBRE 2019**

**201907-138**

6.4

Considérant l'article 9 du règlement R14-102-1 – *Règlement concernant la régie interne du conseil de la Ville de Montréal-Est* à l'effet que le Conseil doit nommer un maire suppléant tous les 4 mois.

Considérant qu'il y a lieu de nommer un nouveau maire suppléant pour la période du 18 juillet 2019 au 20 novembre 2019.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer madame la conseillère Anne St-Laurent à titre de maire suppléant pour la période du 18 juillet 2019 au 20 novembre 2019.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PAIEMENT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'EAU ADMISSIBLES - PROGRAMMES DE SUBVENTION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) ET LE VOLET GRANDES VILLES DU FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC (FCCQ) À MÊME LA QUOTE-PART SPÉCIFIQUE**

**201907-139**

6.5

Considérant que chaque année l'agglomération de Montréal offre aux municipalités de payer comptant le remboursement des travaux d'infrastructures d'eau admissibles aux deux programmes de subvention de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et le volet Grandes Villes du Fonds chantiers Canada-Québec (FCCQ);

Considérant que cette option offre aussi à la Ville la possibilité de soumettre ces montants pour les deux programmes de subvention de façon à pouvoir les utiliser si la municipalité n'avait pas d'investissement personnel suffisant admissible à ces subventions;

Considérant que cette année la portion réclamée pour la TECQ est de 109 171,08 \$ et de 264 381,19 \$ quant au volet Grandes Villes du FCCQ (il faut spécifier que ces sommes ne sont pas directement reliées à notre Ville);

Considérant que la Ville de Montréal-Est réalise et planifie régulièrement d'importants investissements dans ses infrastructures et ses bâtiments pour lesquels nous priorisons un paiement à même les fonds disponibles à la Ville;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De payer les travaux admissibles à la TECQ, soit 109 171,08 \$, et le volet Grandes Villes du FCCQ, soit 264 381,19 \$, effectués pour l'année 2018 par l'agglomération de Montréal à même la quote-part spécifique de 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHATS AVEC LA VILLE DE MONTRÉAL ET LES AUTRES VILLES PARTICIPANTES POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE POUR LA SAISON 2019-2020**

**201907-140**

6.6

Considérant qu'à la séance ordinaire du 19 juin 2019 la Ville de Montréal-Est a adhéré, par erreur, au regroupement d'achat avec la Ville de Montréal et les autres villes participantes pour l'achat d'abrasifs d'hiver pour la saison 2019-2020 et qu'il y a lieu d'annuler la résolution numéro 201906-114 à cet effet.

Considérant que la plupart des villes de l'Agglomération de Montréal ont convenu de se regrouper dans le but d'aller en appel d'offres pour la fourniture de sel de déglacage pour la saison hivernale 2019-2020.

Considérant que les crédits nécessaires seront disponibles et réservés pour l'achat de sel de déglacage.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De rescinder la résolution numéro 201906-114 concernant l'adhésion au regroupement d'achat avec la Ville de Montréal et les autres villes participantes pour l'achat d'abrasifs d'hiver pour la saison 2019-2020.

D'adhérer au regroupement pour l'achat de sel de déglacage pour la saison 2019-2020.

De mandater la Ville de Montréal pour procéder à l'appel d'offres public pour et au nom du regroupement et qu'elle agisse comme coordonnateur de ce projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROPOSITION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET LA SOCIÉTÉ DE VERDISSEMENT DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (SOVERDI)**

**201907-141**

6.7

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics et des services techniques.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser le partenariat avec l'entreprise Soverdi.

D'affecter une somme de 75 000 \$ à ce projet à partir du surplus non autrement affecté.

D'autoriser un don de 75 000 \$ à Soverdi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÈGLEMENT**

7.

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 04-165 - RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2005) - AFIN DE REMPLACER LES TARIFS POUR L'UTILISATION DES BORNES-FONTAINES**

**201907-142**

7.1

Monsieur le conseiller Yan Major donne un avis de motion à l'effet que sera adopté un *Règlement modifiant le règlement 04-165 - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2005) - afin de remplacer les tarifs pour l'utilisation des bornes-fontaines.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 04-165-4 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 04-165 - RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2005) - AFIN DE REMPLACER LES TARIFS POUR L'UTILISATION DES BORNES-FONTAINES**

**201907-143**

7.2

Monsieur le conseiller Yan Major dépose le projet de Règlement 04-165-4 - *Règlement modifiant le règlement 04-165 - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2005) - afin de remplacer les tarifs pour l'utilisation des bornes-fontaines.*

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) POUR L'AVENUE BROADWAY**

**201907-144**

7.3

Monsieur le maire Robert Coutu donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement pour l'implantation d'un PIIA sur l'avenue Broadway.

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 82 -2019 - RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) POUR L'AVENUE BROADWAY**

**201907-145**

7.4

Il est proposé par monsieur le maire Robert Coutu,  
Appuyé par madame la conseillère François Lachapelle

Et résolu

D'adopter le projet règlement 82 - 2019 - *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'avenue Broadway.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN DE REMPLACER LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS DES ZONES CV.01, CV.02 ET H.05, DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES CV.02, CV.04, H.03 ET H.05 ET DE MODIFIER LES ARTICLES 4.7.2 ET 6.4.4**

**201907-146**

7.5

Le maire, monsieur Robert Coutu, donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 58-2016 - *Règlement de zonage visant à modifier les limites des zones CV.02, CV.04, H.03 et H.05, à modifier le type d'implantation autorisé et la densité dans la zone H.05, à modifier la densité dans la zone CV.02, à imposer une densité minimale pour la zone CV.01 et à modifier le type d'implantation, les marges et la densité pour une partie de la zone H.13 touchée par le secteur visé par le PIIA.*

**ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 58-2016-X - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016-RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE REMPLACER LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS DES ZONES CV.01, CV.02 ET H.05, DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES CV.02, CV.04, H.03 ET H.05 ET DE MODIFIER LES ARTICLES 4.7.2 ET 6.4.4**

**201907-147**

7.6

Il est proposé par monsieur le maire Robert Coutu,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement 58-2016-X – *Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage afin de remplacer les grilles de spécifications des zones CV.01, CV.02 et H.05, de modifier les limites des zones CV.02, CV.04, H.03 et H.05 et de modifier les articles 4.7.2 et 6.4.4.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION - RÈGLEMENT 14-2011-2 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 14-2011-RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - AFIN D'AJOUTER DES MEMBRES SUBSTITUTS**

**201907-148**

7.7

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le règlement 14-2011-2 - *Règlement modifiant le règlement 14-2011 - Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme - afin d'ajouter des membres substitués.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION - SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 58-2016-6 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016-RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AJOUTER DANS LA CATÉGORIE "DISPOSITIONS PARTICULIÈRES" L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DANS LA ZONE C.03**

**201907-149**

7.8

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le second projet de règlement 58-2016-6 - *Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage afin d'ajouter dans la catégorie "dispositions particulières" l'entreposage extérieur dans la zone C.03.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 22-2012 - RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE**

**201907-150**

7.9

Madame la conseillère Françoise Lachapelle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un *règlement modifiant le règlement 22-2012 - Règlement sur l'utilisation de l'eau potable.*

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 22-2012-2 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 22-2012 - RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE - AFIN DE PRÉCISER LA PROCÉDURE D'UTILISATION DU RÉSEAU MUNICIPAL**

**201907-151**

7.10

Madame la conseillère Françoise Lachapelle dépose le projet de Règlement 22-2012-2 - *Règlement modifiant le règlement 22-2012 - Règlement sur l'utilisation de l'eau potable - afin de préciser la procédure d'utilisation du réseau municipal.*

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 61-2016 - RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS - AFIN D'AJOUTER LES DÉFINITIONS "BASILAIRE" ET "SURHAUTEUR"**

**201907-152**

7.11

Monsieur le conseiller Yan Major donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un *règlement modifiant le règlement 61-2016 - Règlement sur les permis et certificats - afin d'ajouter les définitions "basilaire" et "surhuteur".*

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 61-2016-X - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 61-2016 - RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS - AFIN D'AJOUTER LES DÉFINITIONS "BASILAIRE" ET "SURHAUTEUR"**

**201907-153**

7.12

Monsieur le conseiller Yan Major dépose le projet de Règlement 61-2016-X - *Règlement modifiant le règlement 61-2016 - Règlement sur les permis et certificats - afin d'ajouter les définitions "basilaire" et "surhuteur".*

**CONTRAT**

8.

**RÉCEPTION DÉFINITIVE DANS LE CADRE DU PROJET TPGT-2018-02 - RÉHABILITATION DE L'ABRI À SEL**

**201907-154**

8.1

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics et des services techniques.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De procéder à la réception définitive des travaux prévus au projet TPGT - 2018-02 - Réhabilitation de la toiture de l'abri à sel et de payer à l'entreprise Impérial Habitation inc. toutes les sommes qui lui sont dues en vertu du contrat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CONTRAT POUR LE CONCEPT D'AMÉNAGEMENT ET LES PLANS D'INGÉNIEURIE DU PARC DE L'HÔTEL-DE-VILLE DANS LE CONCEPT BROADWAY - PROJET 2019-66 - 36 500 \$ +TAXES**

**201907-155**

8.2

Considérant l'appel d'offres pour le concept d'aménagement et les plans d'ingénierie du parc de l'Hôtel-de-Ville dans le concept Broadway - Projet 2019-66.



Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la direction de la gestion du territoire et environnement d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser une dépense de 36 500 \$ + taxes pour le projet 2019-66 et d'affecter cette dépense au fonds de parc.

D'octroyer le contrat à EFEL Experts-Conseils inc.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **PERSONNEL**

9.

#### **ENTÉRINER LA PERMANENCE DE MONSIEUR NICOLAS DZIASKO À TITRE DE DIRECTEUR À LA DIRECTION DE LA GESTION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT 201907-156**

9.1

Considérant la recommandation favorable de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'entériner la permanence de monsieur Nicolas Dziasko à titre de directeur à la Direction de la gestion du territoire et environnement.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **LETTRE D'ENTENTE ME 2019-002**

**201907-157**

9.2

Considérant la modification de l'horaire des activités hebdomadaires.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'entériner la lettre d'entente ME 2019-002.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **MODIFICATION DE LA DESCRIPTION DE POSTE DU PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN GÉNÉRAL (GROUPE DE TRAITEMENT 16)**

**201907-158**

9.3

Considérant la recommandation favorable de la Direction générale.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'entériner la modification de la description de poste de préposé à l'entretien général (groupe de traitement 16), et ce, à compter du 1er juillet 2019, et que le Conseil autorise les virements budgétaires nécessaires du surplus non autrement affecté.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AMENDEMENT À LA POLITIQUE EN MATIÈRE D'ALCOOL ET DE DROGUES EN MILIEU DE TRAVAIL**

**201907-159**

9.4

Considérant la recommandation des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter la Politique en matière d'alcool et de drogues en milieu de travail telle qu'amendée, laquelle est jointe sous l'annexe 1.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

10.

**DON DE 500 \$ À LA CUISINE COLLECTIVE À TOUTE VAPEUR**

**201907-160**

10.1

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner 500 \$ à la Cuisine collective À Toute Vapeur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DON DE 300 \$ À L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE**

**201907-161**

10.2

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De donner 300 \$ à l'école Saint-Octave.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DON DE 850 \$ À L'A.F.É.A S.**

**201907-162**

10.3

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De donner 850 \$ à l'A.F.É.A S..

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

13.

Début : 19 h 25    Fin : 19 h 55

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**201907-163**

14.

Il est proposé par le maire monsieur Robert Coutu,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 19 h 57.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Robert Coutu (S)*

ROBERT COUTU

Maire

*Roch Sergerie (S)*

ROCH SERGERIE, avocat

Greffier